

Conditions générales de vente de prestations de services à des consommateurs particuliers ou professionnels (entreprises).

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de services exercées par l'entreprise Maxime Bansard EI. Elles s'appliquent également aux prestations de services présentées sur le site internet www.reflexologie-combinee.net

Le site Internet www.reflexologie-combinee.net est un service de :

- L'entreprise Maxime BANSARD EI
- Identifiée sous le numéro de Siret 847 823 234 00020
- Située au 03 Rue Alphonse Laveran, 91000 EVRY COURCOURONNES
- Adresse URL du site : www.reflexologie-combinee.net
- Adresse mail : reflexomax@gmail.com
- Téléphone : 07.66.59.77.88

Le client déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente antérieurement à la passation de la commande. La validation de la commande vaut donc acceptation des conditions générales de vente.

Article 1 - Champ d'application et contenu

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux prestations de services suivantes :

- Séances de Réflexologie
- Séances de Massage
- Ateliers d'automassage
- Formations
- Bons cadeaux

Mr Maxime BANSARD se réserve le droit de refuser toute prestation qui n'entrerait pas dans le cadre des formations qu'il a reçues et validées par ses certifications ou attestations de formation présentielle qu'il tient, sur demande, à la disposition du client.

Les différentes techniques proposées et pratiquées n'ont aucune visée médicale et ne sont assimilables ni aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique et au décret n°96-879 du 8 octobre 1996. Elles sont considérées comme complémentaires et ne se substituent en aucun cas au Champ médical réservé aux professions de Santé.

Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande ou à l'achat immédiat par le vendeur.

Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

Article 2 - Informations précontractuelles

Préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées à l'acheteur, qui reconnaît les avoir reçues.

Sont transmises à l'acheteur, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- le prix du service ou le mode de calcul du prix et, s'il y a lieu, tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels
- les caractéristiques essentielles du service
- la date ou le délai auquel le prestataire s'engage à exécuter le service, quel que soit son prix, et toute autre condition contractuelle
- les informations relatives à l'identité du prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités
- les modalités prévues pour le traitement des réclamations
- la durée du contrat, lorsqu'il est conclu à durée déterminée, ou les conditions de sa résiliation en cas de contrat à durée indéterminée
- en ce qui concerne le contenu numérique toute interopérabilité pertinente de ce contenu avec certains matériels ou logiciels dont le professionnel a ou devrait raisonnablement avoir connaissance

Le prestataire de services doit également communiquer à l'acheteur, ou mettre à sa disposition, les informations suivantes :

- statut et forme juridique, coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec lui
- le cas échéant, le numéro de déclaration d'activité d'un prestataire de formation
- pour les activités soumises à un régime d'autorisation, le nom et l'adresse de l'autorité l'ayant délivrée
- pour le prestataire assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée et identifié par un numéro individuel en application de l'article 286 ter du code général des impôts, son numéro individuel d'identification
- pour le prestataire membre d'une profession réglementée, son titre professionnel, l'État membre de l'UE dans lequel il a été octroyé ainsi que le nom de l'ordre ou de l'organisme professionnel auprès duquel il est inscrit
- l'éventuelle garantie financière ou assurance de responsabilité professionnelle souscrite par lui, les coordonnées de l'assureur ou du garant ainsi que la couverture géographique du contrat ou de l'engagement.

Article 3 - Commande

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les prestations figurant sur les tarifs du vendeur, et accepté par lui, accompagné soit du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande, soit du montant total de la commande.

Toute commande, pour être valable, doit être établie sur les bons de commande du vendeur, disponibles électroniquement via le site internet www.reflexologie-combinee.net

Toute commande parvenue au vendeur est réputée ferme et définitive dès l'acceptation par le vendeur de ladite commande après vérification de la disponibilité du service (date et lieu). Le client est informé par email ou sms que la réservation du service est validée, dans le cas où le service serait indisponible, une contre-proposition est faite à l'acheteur qui est libre d'accepter ou de refuser la contre-proposition.

Une commande validée entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des services commandés.

L'acheteur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat, sauf exception prévue par l'article L.211-28 du Code de la consommation.

Article 4 - Devis

Pour les services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'un devis par le prestataire et envoi à l'acheteur de la confirmation de l'acceptation de la commande.

Les devis établis par le prestataire ont une durée de validité d'un mois.

Article 5 - Exécution de la prestation et résolution du contrat

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, l'exécution de la prestation s'effectuera dans le délai d'un mois et à la date de rendez-vous fixé avec le client à compter de la réception par le vendeur d'une commande en bonne et due forme.

La prise de rendez-vous peut être faite auprès de Mr Maxime BANSARD aux coordonnées téléphoniques suivantes : 07.66.59.77.88 ou par email : reflexomax@gmail.com

Concernant les bons cadeaux figurant au catalogue des prestations, la durée de validité est annotée sur chaque bon cadeau. Les bons cadeaux sont tous dématérialisés et envoyés par email automatiquement après l'achat.

En cas de manquement du vendeur à son obligation d'exécution à la date ou à l'expiration du délai prévu ci-dessus, ou, à défaut, au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat, l'acheteur peut résoudre le contrat, dans les conditions des articles L. 216-2 et L. 216-3 et L. 216-4 du code de la consommation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Néanmoins, l'acheteur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour l'acheteur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Les frais et les risques liés à cette opération sont à la charge exclusive du prestataire.

Hormis cas de force majeure, l'acompte versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Article 6 - Délai de rétractation et remboursement

- ✓ Cas de l'acheteur client particulier

L'acheteur particulier dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Il est entendu que la rétractation ne peut avoir lieu si le service est entamé ou bien s'il a été effectué.

Le professionnel doit rembourser l'acheteur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision de l'acheteur de se rétracter (C. consom., art. L. 221-24), sauf retard justifié ou si la prestation a été effectuée.

Conformément à l'article L. 242-4 du code de la consommation, lorsque le professionnel n'a pas remboursé les sommes versées par l'acheteur, les sommes dues sont, de plein droit, majorées :

- du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard 10 jours après l'expiration du délai de 14 jours énoncé ci-dessus ;
- de 5 % si le retard est compris entre 10 et 20 jours ;
- de 10 % si le retard est compris entre 20 et 30 jours ;
- de 20 % si le retard est compris entre 30 et 60 jours ;
- de 50 % entre 60 et 90 jours ;
- et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

✓ Cas de l'acheteur client professionnel

Le Client professionnel dont le service commandé n'entre pas dans le champ de son activité principale et dont la structure comprend 5 salariés ou moins peut bénéficier de ce droit de rétractation s'il justifie de ces conditions en produisant un Kbis de moins de 30 jours et un bordereau URSSAF justifiant du nombre de salariés. À défaut, le Client professionnel ne bénéficie pas du droit de rétractation. Il est entendu que la rétractation ne peut avoir lieu si le service est entamé ou bien s'il a été effectué.

Article 7 – Incapacité de travail

En cas d'incapacité physique temporaire, par suite de maladie ou d'accident de Mr Maxime BANSARD, le prestataire se réserve le droit de replanifier de nouvelles dates d'interventions en concertation avec le(s) client(s) sans qu'il ne puisse être exigé par ce dernier de versement d'indemnité.

En cas d'incapacité physique permanente du prestataire, tout type de contrat ou d'engagement avec les clients du prestataire seront résiliés de plein droit sans qu'il ne puisse être réclamé au prestataire une indemnité compensatrice. En cas d'acomptes perçus, les sommes seront remboursées au client dans un délai maximum de quinze jours suivant la date de résiliation du contrat ou de l'engagement.

Pour les bons cadeaux et les tickets en cours de validité à la date de l'incapacité de travail constatée, la validité desdits bons cadeaux et tickets pourra être reportée pour une durée de six mois à compter de la reprise d'activité de Mr Maxime BANSARD.

Article 8 - Prix

Les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des prestations effectuées sont ceux figurant dans le catalogue des prix au jour de la commande ou ceux indiqués sur le devis. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés toutes taxes comprises.

Article 9 - Paiement

Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le paiement du prix s'effectue soit en ligne sur le site internet www.reflexologie-combinee.net, soit comptant au jour de la prestation.

Les paiements effectués par l'acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le prestataire.

Une facture sera obligatoirement remise à l'acheteur qui sera libre de l'accepter ou de la refuser.

Pénalités de retard :

En l'absence d'un complet paiement à la date de règlement portée sur cette facture, des pénalités de retard seront appliquées dès le lendemain de celle-ci et calculées sur la base du taux d'intérêt légal de la BCE + 10 points, sans pouvoir être inférieur à 3,5 fois le taux d'intérêt légal. Une Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ par facture sera ajoutée à la pénalité. (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012)

Calcul des pénalités de retard : Intérêts de retard = montant dû (ttc) X taux d'intérêt BCE + 10% X (nbre de jours de retard / 365) + 40€ (Indemnité forfaitaire)

Article 10 - Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, supports d'atelier ou formation, dessins, photographies remis aux acheteurs demeurent la propriété exclusive de Maxime BANSARD, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Les acheteurs clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Article 11 - Spécificités et avertissement sur les pratiques utilisées par Mr Maxime BANSARD

Il appartient aux clients de faire toutes vérifications qui semblent nécessaires ou opportunes avant de procéder à une quelconque réservation de prestations auprès de Mr Maxime BANSARD.

En cas de grossesse ou pathologie grave et quelle que soit la prestation souhaitée, il est recommandé au client de demander l'avis préalable de leur médecin généraliste ou spécialiste. Il en est de même pour les personnes fragiles, comme par exemple les personnes âgées, les personnes ayant des problèmes psychologiques, cardiologiques ou de tension, les personnes sujettes à des allergies, sans que cette liste limitative.

Les conseils, recommandations et prestations de services proposés par Mr Maxime BANSARD ne remplacent en aucun cas l'avis d'un médecin. Avant d'interrompre ou modifier tout traitement médical, le consultant doit se référer à son médecin traitant et /ou au spécialiste médical qui le lui a prescrit.

Article 12 - Juridiction compétente

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Pour la définition de la juridiction compétente, le vendeur élit domicile au 03 Rue Alphonse Laveran, 91000 EVRY COURCOURONNES.

Article 13 - Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 14 - Médiation et règlement des litiges

L'acheteur peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

En cas de contestation, les coordonnées du médiateur auquel l'acheteur peut s'adresser sont les suivantes : CNPM MEDIATION CONSOMMATION, 27 avenue de la Libération, 42400 SAINT CHAMOND, contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

Article 15 - Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français.

Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, l'acheteur s'adressera en priorité au vendeur pour obtenir une solution amiable.